

**AVIS DE PUBLICITE VALANT CAHIER DES CHARGES**  
**MANIFESTATION D'INTERET SPONTANEE EN VUE DE L'OCCUPATION**  
**TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC ET PRIVE**  
**INSTALLATION DE CENTRALES PHOTOVOLTAIQUES**

**I. CADRE JURIDIQUE :**

En application de l'article L 2122-1-4 du Code général de la propriété des personnes publiques, lorsque la délivrance d'un titre d'occupation du domaine public en vue d'une exploitation économique intervient à la suite d'une manifestation d'intérêt spontanée, l'autorité compétente doit s'assurer au préalable par une publicité suffisante de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente.

Si aucun candidat supplémentaire ne se manifeste avant la date limite de réception des propositions mentionnée ci-dessous, la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche (CAPCA), se laissera la possibilité de négocier avec l'entreprise ayant manifesté son intérêt d'occupation temporaire l'installation et l'exploitation de panneaux photovoltaïques sur la toiture de quatre bâtiments communautaires.

Si d'autres candidats supplémentaires se manifestent avant la date limite de réception des propositions mentionnée ci-dessous, la CAPCA analysera les propositions au regard des critères mentionnés ci-dessous et signera une autorisation d'occupation temporaire avec le candidat ayant présenté la proposition la mieux classée.

**II. OBJET DE L'AUTORISATION DE L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ET PRIVE:**

- Salle culturelle Louis Nodon à VERNOUX EN VIVARAIS, rue Ferdinand Buisson : section AZ n° 378 pour 200m<sup>2</sup>.
- Pôle d'activité Le Bourget : le bâtiment situé au 76, chemin de Fleureton à VERNOUX EN VIVARAIS, : section AY n°244, 245 et 326 pour 400m<sup>2</sup>.
- Pôle d'activité Le Moulinon : Le bâtiment situé au 495, A route de l'Eyrieux à SAINT SAUVEUR DE MONTAGUT : section AK n° 191 pour 400m<sup>2</sup>.

**III. CONDITION DE LA MISE A DISPOSITION**

Cette occupation sera autorisée en contrepartie d'une redevance (part fixe et part variable) pendant la durée de l'autorisation d'une durée de 20 ans à compter de la signature de l'autorisation.

L'autorisation prendra la forme d'une convention d'occupation temporaire du domaine public constitutive de droit réels (domaine public) et d'un bail civil (domaine privé).

L'occupation d'une partie des toitures du patrimoine bâti des sites décrits précédemment, sera soumise au respect des règles suivantes, tant en phase d'installation qu'en phase d'exploitation, à savoir :

- disposer des autorisations administratives et techniques, et des agréments professionnels à la mise en œuvre et l'exploitation des installations techniques.
- respecter les prescriptions techniques et réglementaires (normes, codes, DTU, Instructions Techniques, ...) relatives à la technologie mise en œuvre et à son intégration sur des bâtiments publics soumis entre autres au Code du Travail, Code de la Construction et Habitation et à la réglementation des Etablissements Recevant du Public.
- s'engager à prendre les toitures dans l'état existant et à prendre à sa charge toute réparation ou renfort nécessaire.
- s'engager à mettre en place un interlocuteur unique tant pour l'installation que pour l'exploitation des équipements.
- faire contrôler conformément à la réglementation applicable les installations avant raccordement et mise en service.
- assurer l'entretien, la maintenance réglementaire et les contrôles périodiques obligatoires afin d'assurer un fonctionnement sûr et une sécurité maîtrisée par rapport aux dangers apportés par ces installations techniques (infiltration, électrisation, incendie, ...).
- disposer des assurances civiles et professionnelles adaptées en cas d'avaries, sinistres ou autres mettant en cause les installations mises en œuvre.
- se conformer aux règles de sécurité des sites et notamment au pointage des registres de sécurité des établissements.
- ne créer aucune gêne et aucun danger non maîtrisé pour l'exploitation des sites, pour la circulation du public ou pour les véhicules de secours.
- veiller à effectuer l'ensemble des interventions techniques (conduite, maintenance, contrôle) en accord avec le chef d'établissement.
- mettre en place des outils de communications pédagogiques adaptés et à destination des usagers des sites, et en assurer le bon fonctionnement et la maintenance.

#### **IV. ORGANISATION DE L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET**

L'appel à manifestation d'intérêt sera publié sur le site internet de la CAPCA et le Dauphiné libéré.

Les candidats devront déposer un dossier comprenant :

- La lettre de candidature signée jointe en annexe
- Un mémoire succinct avec des données techniques et professionnelles suivantes :
  - Références : expériences similaires
  - Garanties professionnelles : moyens humains prévus et organisation avec qualifications des personnels

- Motivation
- Actions mises en œuvre
- Un projet détaillé de convention d'occupation temporaire (droits et obligations des parties, conditions techniques et financières de l'exploitation, autorisations, redevance, résiliation, cession, etc...)

En cas de document manquant, la candidature fera l'objet d'une régularisation.

Renseignements administratifs :

Service juridique : [celine.milanini@privas-centre-ardeche.fr](mailto:celine.milanini@privas-centre-ardeche.fr)

Renseignements techniques :

Pôle mobilité et environnement : [yvan.thiebaud@privas-centre-ardeche.fr](mailto:yvan.thiebaud@privas-centre-ardeche.fr)

La visite des lieux est obligatoire.

L'entreprise prendra contact avec le responsable du pôle mobilité et environnement pour une prise de rendez-vous (Monsieur Yvan THIEBAUD au 04.75.64.07.07).

## V. CRITERES DE SELECTION

Critères	Pondération
<b>Valeur technique :</b> (au regard des éléments à produire dans le dossier de candidature)	<b>40 %</b>
<b>Niveau de redevance domaniale proposée</b> (part fixe + variable)	<b>30 %</b>
<b>Gouvernance citoyenne et locale :</b> part du capital détenu, distinctement ou conjointement, par au moins vingt personnes physiques domiciliées sur la CAPCA ou dans un rayon de 50 km du projet	<b>30%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>100 %</b>

La CAPCA se laisse la possibilité de négocier ou de procéder à des auditions.

## VI. REMISE DU DOSSIER

Le candidat devra déposer sa candidature au plus tard le : mercredi 12 mai 2021 à 16h.

Elle sera transmise soit par voie postale en lettre recommandée avec accusé de réception, soit remis directement contre récépissé à l'adresse suivante :

Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche
1, rue du Serret
BP 337
07003 PRIVAS

La CAPCA peut à tout moment ne pas donner suite à la procédure pour un motif d'intérêt général sans que les candidats puissent demander en contrepartie une quelconque indemnisation.

## **ANNEXE 1 : MODELE DE LETTRE DE CANDIDATURE**

Je / Nous (*ayer la mention inutile*) soussigné (s) :

Nom :

Nom de jeune fille :

Prénoms (*Ordre de l'Etat Civil*) :

Raison sociale (*le cas échéant*) :

N° Siret (*le cas échéant*) :

Adresse :

Tél. Fixe :

Tél. Portable :

Adresse électronique :

Election de domicile pour l'exécution de l'autorisation :

(pour une société compléter la rubrique ci-dessus en ce qui concerne le ou les représentants de la société)

Déclare(ons) me(nous) porter candidat(s) de façon ferme et définitive, en vue d'obtenir l'autorisation d'occuper temporairement QUATRE toitures de bâtiments appartenant à la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche moyennant le paiement de redevances fixe annuelles composées comme suit :

▪ **Salle Louis Nodon à VERNOUX EN VIVARAIS**

- d'une part fixe d'un montant de ..... € sur la durée de l'autorisation d'occupation du domaine public
- d'une part variable correspondant à .....% du chiffre d'affaire HT.

▪ **Pôle d'activités le Bourget à VERNOUX EN VIVARAIS**

- d'une part fixe d'un montant de ..... € sur la durée de l'autorisation d'occupation du domaine public
- d'une part variable correspondant à .....% du chiffre d'affaire HT.
- 

▪ **Pôle d'activités au Moulinon à SAINT SAUVEUR DE MONTAGUT :**

- d'une part fixe d'un montant de ..... € sur la durée de l'autorisation d'occupation du domaine public
- d'une part variable correspondant à .....% du chiffre d'affaire HT.

Déclare(ons) me(nous)

- accepter pleinement les termes du cahier des charges établi par la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche pour l'attribution d'une autorisation d'occupation temporaire du domaine public et privé.
- M'obliger (Nous obliger) à exécuter l'autorisation d'occupation temporaire du domaine public et privé.

Fait à : .....,

Le : .....

Le candidat  
(tampon et signature)